

Niveau de difficultés de la L3 droit privé

Par **marly1101**, le **14/06/2010** à **13:47**

Bonjour,

Je passe en 3ème année de droit privé, et j'aurais aimé connaître son niveau de difficulté.

Il me faudra choisir 2 matières à TD parmi droit des sociétés, droit du travail et droit des contrats spéciaux. L'on m'a dit que le Master droit notarial nécessitait des pré-requis et ce dès la L3, c'est pourquoi, l'on m'a conseillé de choisir droit des sociétés et droit des contrats spéciaux en TD. Dans ce cas, droit du travail sera une matière faisant l'objet d'un oral.

Sur la plaquette des enseignements, j'ai pu constater que 3 matière feront l'objet d'un oral, (donc droit du travail, régime des obligations, et enfin droit fiscal)

Le hic est que l'oral n'est aucunement mon point fort, et qu'il me faudra ramener des notes en béton en vue d'avoir une chose d'être admise en Master droit notarial.

Donc voilà, j'aurai aimé connaître le degré de difficulté de cette 3ème année, (à ce que l'on dit plus facile que la L2, m'enfin ^^ sans certitude) lol.

De plus, j'aurai aimé savoir en quoi consistait ces oraux, (simple question sur une partie du cours, et à nous de tout recracher ?) ou alors, question de réflexion, et un plan en 2 parties, 2 sous parties ?

Enfin, Les matières de droit des sociétés et de droit des contrats spéciaux sont – elles difficiles ?

Amis Juristes (lol) j'aurai aimé que vous me faisiez part de vos expériences en tant qu'ancien juriste de 3ème année !

Merci par avance de bien vouloir éclairer ma lanterne ! Image not found or type unknown

Par **Yn**, le **14/06/2010** à **18:06**

Salut,

Je viens de terminer ma L3 droit privé, donc :

Image not found or type unknown La matière de contrats spé est absolument indispensable, il faut la suivre avec les TD, c'est une application pratique du droits des contrats de L2 sur des types de contrat

connus (vente, entreprise, bail, dépôt, ...). Pour bien réussir cette matière, il faut absolument maîtriser le droit des contrats étudié en L2 et apprendre son cours très régulièrement pour pouvoir établir des parallèles entre les différents contrats car la quantité de connaissance à apprendre est conséquente.

Le droit des sociétés est également important, si tu peux le suivre en TD : fais-le. Le droit social est une matière que j'ai beaucoup aimé, très intéressante car très pratique, mais elle n'est pas indispensable pour ton master, la suivre en tant que mineure me semble une bonne chose. Personnellement, je n'ai pas trouvé cette matière très difficile, il faut simplement bien être méthodique et comprendre les différents stades (création de la société, le rôle des différents acteurs, les actions pouvant être réalisées par la société, etc.)

L'agencement de tes matières me paraît un peu bizarre : quelles sont les matières obligatoires en TD ? Le régime des obligations est une matière indispensable pour comprendre la vie du contrat (quelles protections offertes au créancier ? peut-on déplacer la création d'un contrat dans le temps ? peut-on céder un contrat ? quels rôles les tiers vont-ils jouer ?). Bref, je trouve cela un peu bizarre dans une L3 droit privé que le régime des obligations soit à l'oral.

:arrow:

Image not found
Sur la L3 en général : ce n'est pas plus simple que la L2, je dirai même que le degré de technicité augmente mais il y a beaucoup de points positifs. Tout d'abord, c'est cette année que j'ai vraiment commencé à percevoir l'intérêt pratique du droit par le biais de matière vraiment intéressante (contrats spé, droit social, régime des obligations, droit des biens, etc.). De plus, dans beaucoup de faculté, le choix des matières est totalement libre, c'est d'ailleurs la règle chez nous, exception faite d'une matière obligatoire de droit public en mineure (contentieux administratif et communautaire au S5 et S6).

Le niveau ne baisse pas mais comme les étudiants sont libres de s'orienter et choisissent des matières dans lesquelles ils sont motivés et les notes obtenues sont donc sensiblement meilleures. Pour indication à Rennes, les taux de réussite en L2 tournent autour de 35-40%, en L3 au S5, environ 65% de réussite (je n'ai pas encore les stats sur l'année, mais je pense que le taux de passage doit tourner autour de 70% après les rattrapages). En résumé la L3 n'est pas plus simple, mais les habitudes commencent à être prises (travail, organisation, raisonnement, etc.), j'ai globalement trouvé que j'étais plus efficace dans mon boulot même si la quantité était plus importante.


:arrow:

Image not found
Concernant l'oral : les formules varient, généralement les profs donnent un sujet portant sur un thème étudié, dix minutes de préparation, dix minutes d'exposé et quelques questions qui balayent le cours. Parfois, certains profs donnent les questions à l'avance, et même si cela peut paraître avantageux, ça ne l'est pas : ma prof de communautaire a donné une liste de trente questions pour l'oral, et préparer toutes ces questions (qui relevaient de la dissertation) en faisant problématique, plan et contenu prenait vraiment beaucoup-beaucoup de temps.

Personnellement, je continue d'appliquer à l'oral la méthode que j'ai apprise à l'écrit : je problématise rapidement le sujet, je fais deux parties histoire de structurer un peu mon

exposé, je mets quelques tirets dans chaque sous-parties, je réfléchis à la manière de structurer mon intro, je cherche une ouverture pour la fin et j'y vais.

:wink:

[size=85:1sehn353]P.-S. : bravo pour ta L2.[/size:1sehn353] 

Par **marly1101**, le **16/06/2010** à **14:34**

[quote="Yn":zyhjdbme]L'agencement de tes matières me paraît un peu bizarre : quelles sont les matières obligatoires en TD ? Le régime des obligations est une matière indispensable pour comprendre la vie du contrat (quelles protections offertes au créancier ? peut-on déplacer la création d'un contrat dans le temps ? peut-on céder un contrat ? quels rôles les tiers vont-ils jouer ?). Bref, je trouve cela un peu bizarre dans une L3 droit privé que le régime des obligations soit à l'oral.[/quote:zyhjdbme]

:wink:

Je te remercie d'avoir éclairer ma lanterne ! 

Pour répondre à ta question, il y a 2 matières obligatoires en TD parmi 3.

Donc entre :

- contrats spé
- droit des sociétés
- droit du travail

L'on doit en choisir obligatoirement 2 en TD, la 3ème matière non choisie en TD fera l'objet d'un oral.

De même, il y a au choix 2 matières parmi les 6 suivantes :

- droit fiscal
- Régime des obligations
- Histoire des obligations
- droit international public
- contentieux administratif
- droit étranger

=> Les 2 matières à choisir feront l'objet d'un oral noté sur 10, donc oui, effectivement, j'aurai du droit fiscal et du régime des obligations à l'oral... Sympathique ! lol

Par **krishna**, le **08/04/2016** à **15:42**

bsr je voudrais savoir quelle sont les matières étudiez en 3ème année droit privé !?
Merci par avance de bien vouloir m'éclairer !!

Par **Camille**, le **08/04/2016** à **16:43**

Bjr,
Pas plus simple de poser directement la question à votre université ?

[citation]quelle sont les matières étudiées [/citation]
Le français et l'orthographe...[smile31]

Par **Sheydee98**, le **19/10/2017** à **09:52**

Bonjour. Moi aussi je vais faire la troisième année. Et je ne sais pas vraiment quelle matière choisir pour quelqu'un qui veut être juriste d'entreprise plus tard. Merci de m'aider.

Par **Sheydee98**, le **19/10/2017** à **09:55**

Ah et j'ai oublié de mentionner que je ferais du droit privé

Par **Isidore Beautrelet**, le **19/10/2017** à **12:30**

Bonjour

Le mieux est de créer votre propre sujet

Aussi, pour qu'on puisse vous aider dans votre choix de matières, il faudra nous indiquer la liste des matières en question.